

 MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile - Direction des Personnels Navigants – Pôle Examens EXAMEN PRATIQUE DE LA QUALIFICATION DE VOL AUX INSTRUMENTS AVION (IR/A – PART- FCL)		 direction générale de l'Aviation civile DSAC
	55FormExa	Révision 05 – 23/01/2025	1/10

FORMULAIRE D'INSCRIPTION **Examen Pratique de la Qualification de Vol aux Instruments Avion** **IR/A PART-FCL (REGLEMENT (UE) N°1178/2011 MODIFIÉ)**

----==o0o==----

20 JOURS au moins avant la date souhaitée de l'examen.

le dossier suivant doit être adressé à :

DGAC/ DSAC / PN / EXA
Subdivision Examens Pratiques IR
 50, rue Henry Farman
 75720 - PARIS CEDEX 15

Contact: dsac-examen-pratique-cplira-bf@aviation-civile.gouv.fr

- ☐ **ACTE DE CANDIDATURE** renseigné et signé par le Candidat (2 pages - 3/11 et 4/11)
- ☐ **PHOTOCOPIE DU CERTIFICAT d'APTITUDE AUX EPREUVES THEORIQUES ATPL/A FCL**
(certifié conforme à l'original et signé par le candidat)
 L'original du certificat d'aptitude théorique pour un candidat qui possède un IR ou CB-IR(A) (pour obtenir un IR restreint).
 L'examen pratique doit être effectué dans le délai de 36 mois à compter de la date de réussite à l'examen théorique.
Pour les militaires : Joindre la photocopie de la carte VSV valide et -Brevet militaire de pilote d'avion 2e degré (cf. Arrêté du 26 avril 2017 modifiant l'arrêté du 5 septembre 2014)
- ☐ **PHOTOCOPIE DU CARNET DE VOL** concernant la formation du candidat (même non terminée), indiquant pour chaque séance de simulation ou de vol :
 - référence au programme de formation
 - nom et qualification de l'instructeur

Ce document devra porter le nom et la signature du candidat

MODE DE PAIEMENT : 270€

- ☐ **VIREMENT** : Joindre obligatoirement un justificatif de paiement précisant le nom du candidat, du payeur si différent, la date d'exécution et le nom de l'examen. Mentionner le nom du candidat et le nom de l'examen dans le motif du virement.
(Sans ce justificatif de paiement, votre dossier ne pourra pas être traité)
- RIB** : COMPTABLE PRINCIPAL - DGAC – Titulaire du compte : AC-BUDGET ANN CONTROLE EXPL AE –
 Code Banque : 30001 – Code Guichet : 00064 – N° Compte : 00000090216 – Clé RIB : 22 –
 IBAN : FR76 3000 1000 6400 0000 9021 622 – BIC : BDFEFRPPCCT
- ☐ En application de l'article R. 611-4-IV du code de l'aviation civile, es demandeurs d'emploi sont exonérés de la redevance sous réserve de joindre au dossier d'inscription un avis de situation récent mis à jour de moins de 30 jours de France Travail.
- Certificat d'aptitude "FCL.055d" d'utilisation de la langue anglaise
 (Document obligatoire pour l'apposition de la qualification sur la licence)
- Pour les candidats titulaires d'une licence de pilote privé (PPL), joindre un justificatif des privilèges de voler de nuit (FCL. 810)

Avant l'examen, une fiche récapitulative d'inscription autorisant le candidat à se présenter à l'examen pratique sera envoyée par mail à l'ATO et/ou au candidat et/ou à l'examineur

TOUT DOSSIER DE CANDIDATURE INCOMPLET EST IRRECEVABLE

 MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile - Direction des Personnels Navigants – Pôle Examens EXAMEN PRATIQUE DE LA QUALIFICATION DE VOL AUX INSTRUMENTS AVION (IR/A – PART- FCL)			 direction générale de l'Aviation civile DSAC
	55FormExa	Révision 05 – 23/01/2025	2/10	

**LE JOUR DE L'EXAMEN LE CANDIDAT DEVRA REMETTRE IMPERATIVEMENT
A L'EXAMINATEUR LES PIECES CITEES CI-DESSOUS :**

1. ATTESTATION DE FORMATION : doit être remplie selon les cas suivants :

A/ 1ère présentation à l'examen (page 05 /10)

B/ Ajournement (pages 09 et 10/10)

2. Copie de la fiche récapitulative d'inscription du dossier candidat
envoyée par la DSAC autorisant le candidat à se présenter à
l'examen pratique (désignation examinateur)

-----OOO-----

AIDE-MEMOIRE d'UTILISATION de l'AVION pour l'EXAMEN

L'avion utilisé pour l'examen **doit impérativement présenter les caractéristiques suivantes :**

- Être classé en IFR
- Être équipé d'un système de contrôle d'émission et d'un équipement permettant la simulation des conditions de pilotage aux instruments.

PILOTE ACCOMPAGNATEUR

Le candidat **doit obligatoirement être accompagné** par un pilote titulaire des qualifications nécessaires pour instruire sur l'aéronef en IFR et habilité par l'école approuvée. Cet instructeur est **pilote de sécurité et exerce la fonction de Commandant de Bord** pendant l'examen.

Avant l'examen, une fiche récapitulative d'inscription autorisant le candidat à se présenter à l'examen pratique sera envoyée par mail à l'ATO et/ou au candidat et/ou à l'examineur

 MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile - Direction des Personnels Navigants – Pôle Examens EXAMEN PRATIQUE DE LA QUALIFICATION DE VOL AUX INSTRUMENTS AVION (IR/A – PART- FCL)		 direction générale de l'Aviation civile DSAC
	55FormExa	Révision 05 – 23/01/2025	

ACTE DE CANDIDATURE A L'EXAMEN PRATIQUE DE QUALIFICATION DE VOL AUX INSTRUMENTS AVION IR/A PART-FCL (REGLEMENT (UE) N°1178/2011 MODIFIÉ)

☐ Mme ☐ M NOM : _____ PRENOM : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____ et lieu de naissance : _____ Nationalité : _____

📞 : _____ ☎ : _____ Courriel : _____

Adresse : _____

LICENCES, QUALIFICATIONS DETENUES ET AUTRES ... :

☐ PPL N° _____ Date ____ / ____ / ____

☐ Dans ce cas, j'atteste détenir les privilèges de voler de nuit (FCL.810) (joindre un justificatif)

☐ CPL N° _____ Date ____ / ____ / ____

☐ IR MONOMOTEUR DATE : ____ / ____ / ____

ETRANGERE : ☐ IR MONOMOTEUR ☐ IR MULTIMOTEUR DATE : ____ / ____ / ____ (joindre un justificatif)

CERTIFICAT d'APTITUDE "FCL 055d" D'UTILISATION DE LA LANGUE ANGLAISE (joindre un justificatif) OUI ☐ NON ☐

EXAMEN IR demandé : ☐ IR/A MONOMOTEUR ☐ IR/A MULTIMOTEUR

Type d'avion prévu pour l'examen : _____ Date programmée de l'examen : _____

VOUS ETES VOUS DEJA PRESENTE A CET EXAMEN : NON : ☐ OUI : ☐ Date : ____ / ____ / ____ Nom de l'examineur : _____

VOUS ETES VOUS DEJA PRESENTE A L'EXAMEN CPL : NON : ☐ OUI : ☐ Nom de l'examineur : _____

EXPERIENCE : J'atteste avoir accompli en tant que commandant de bord en campagne (FCL.610 b)) :

Sur avion et/ou sur hélicoptère (50h. minimum) : dont, sur avion (10h. minimum) :

FORMATION SUIVIE :

☐ modulaire IR(A) ☐ modulaire fondée sur les compétences (IRCB) ☐ intégrée CPL(A) IR ☐ intégrée ATP(A)

➤ Comportant la formation PBN : ☐ oui ☐ non

Instructeurs ayant délivré cette formation : _____

NOM ORGANISME (ATO) AYANT ASSURE VOTRE FORMATION IR : _____ N° _____

Adresse : _____

☎ : _____ Fax : _____ Courriel : _____

Si ATO hors France : Préciser les coordonnées du Responsable pédagogique : nom, prénom, tél, mail + copie du certificat d'approbation de l'ATO avec les cours approuvés.

INSTRUCTEUR CHARGE D'EXERCER LA FONCTION COMMANDANT DE BORD LORS DU VOL D'EXAMEN :

Nom : _____ Prénom : _____ Validité QC/QT de l'avion d'examen : _____

EXAMINATEUR IRE(A) PRÉVU POUR CONDUIRE L'ÉPREUVE PRATIQUE IR/A (cf. FCL.1005 (a)(1) – FCL.1005 (b) – FCL.1015 (c))

Nom : _____ Prénom : _____ Autorisation N ° : _____

EXAMINATEUR IRE(A) SUPPLÉANT en cas d'indisponibilité de l'examineur prévu (cf. FCL 1005 a)1 modifié) :

Nom : _____ Prénom : _____ Autorisation N ° : _____

Si l'examineur prévu ou suppléant est titulaire d'une autorisation IREA PART-FCL non française, il devra avoir été désigné par l'Autorité pour conduire l'épreuve.

Tout examinateur enregistré pour l'épreuve CPL et l'épreuve IR du même candidat, ne pourra tester qu'un examen sur deux : soit l'examen pratique IR, soit l'examen pratique CPL.

En application de l'ARA.FCL.205c, l'Autorité peut désigner un autre examinateur. De plus, l'intervention d'un autre examinateur que ceux indiqués ci-dessus devra avoir reçu l'acceptation de l'Autorité.

Date :

Signature du candidat :

 MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS Liberté Égalité Fraternité	Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile - Direction des Personnels Navigants – Pôle Examens EXAMEN PRATIQUE DE LA QUALIFICATION DE VOL AUX INSTRUMENTS AVION (IR/A – PART- FCL)		 direction générale de l'Aviation civile DSAC
	55FormExa	Révision 05 – 23/01/2025	

**ACTE DE CANDIDATURE à L'EXAMEN PRATIQUE DE
QUALIFICATION DE VOL AUX INSTRUMENTS AVION
IR/A PART-FCL (Règlement (UE) n°1178/2011 modifié) --- Suite**

ATTESTATION À RENSEIGNER ET SIGNER PAR LE CANDIDAT

*Cf. FCL 015 c et d ainsi que l'AMC1 ARA GEN.315 (a)
(à joindre avec la page 3 de ce formulaire)*

☐Mme ☐M. Nom : _____ Prénom : _____

J'atteste ne pas :

- ☐ Détenir une licence PART FCL conforme au règlement (UE) 1178/2011 modifié dans la même catégorie d'aéronef délivrée par un autre Etat de l'Espace Economique Européen (dans le cas contraire, la licence devra auparavant être transférée en France),
- ☐ Avoir sollicité la délivrance d'une licence dans la même catégorie d'aéronef auprès d'un autre Etat de l'EEE,
- ☐ Être sous le coup d'une sanction prononcée à mon encontre par un autre Etat de l'EEE et portant sur une licence concernant la même catégorie d'aéronef.
- ☐ **Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions de l'article 441-1 du Code pénal, reproduites ci-dessous, relatives aux faux. De plus, en cas de violation de ces dispositions, nonobstant les sanctions pénales susceptibles de m'être infligées, je reconnais avoir été informé(e) que la décision d'acceptation de l'autorité fera l'objet d'une décision de retrait immédiat.**

I recognize to have acquainted with provisions of the article 441-1 of the Penal code, reproduced below, relative to the false. Furthermore, in case of violation of these measures, in spite of the penalties susceptible to be imposed on me, I recognize to have been informed that the decision of acceptance will be the object of a decision of immediate withdrawal.

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende. »

"Forgery consists of any fraudulent alteration of the truth liable to cause harm and made by any means in a document or other medium of expression of which the object is, or effect may be, to provide evidence of a right or of a situation carrying legal consequences. Forgery and the use of forgeries is punished by three years' imprisonment and a fine of €45.000."

DATE : ____/____/20____

SIGNATURE DU CANDIDAT :

Avant l'examen, une fiche récapitulative d'inscription autorisant le candidat à se présenter à l'examen pratique sera envoyée par mail à l'ATO et/ou au candidat et/ou à l'examineur.

 MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS Liberté Égalité Fraternité	Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile - Direction des Personnels Navigants – Pôle Examens EXAMEN PRATIQUE DE LA QUALIFICATION DE VOL AUX INSTRUMENTS AVION (IR/A – PART- FCL)		 direction générale de l'Aviation civile DSAC
	55FormExa	Révision 05 – 23/01/2025	

Ce document est à envoyer au pôle des examens pratiques avec la fiche récapitulative d'inscription autorisant le candidat à passer l'examen IR, l'attestation d'HdV et le REPORT FORM - IR(A) SKILL TEST (03FORMEXA)

AI - ATTESTATION DE FORMATION APPROUVEE
A LA QUALIFICATION DE VOL AUX INSTRUMENTS AVION IR/A PART-FCL
(REGLEMENT (UE) N°1178/2011 MODIFIÉ)

Nom Organisme de formation ATO : _____ N° d'organisme : _____ du ____ / ____ / ____

Je soussigné(e) : _____, responsable pédagogique ou délégataire

Certifie que le candidat : ☐ Mme ☐ M. Nom : _____ Prénom : _____

1) a suivi de façon complète et satisfaisante la formation **approuvée** ☐ **IR MONOMOTEUR** ☐ **IR MULTIMOTEUR**

☐ Intégrée ATP(A) ☐ Intégrée CPL(A)IR ☐ modulaire fondée sur les compétences (IRCB) ☐ modulaire IR(A)

➤ Comportant la formation PBN : ☐ oui ☐ non

Formation dispensée en langue anglaise : ☐ OUI ☐ NON

L'instruction s'est déroulée du ____ / ____ / ____ au ____ / ____ / ____ sous le contrôle des

Instructeurs suivants : _____

Durant cette période, le candidat a suivi la formation IR :

Cours au sol : _____ H Vols d'instruction : **voir tableau ci-après** (Les nombres d'heures d'instruction attestés doivent être égaux ou supérieurs aux nombres d'heures minimaux définis par le stage approuvé.)

Si le candidat n'est pas déjà titulaire d'une QC ou QT sur avion multimoteur lors de son entrée en formation pratique IR/A

M / Mme _____, candidat(e) à la qualification IR multimoteur, a suivi de façon complète et satisfaisante la formation à la qualification de classe (ou de type) sur avion multimoteur approuvée (FCL.725 A a)

Lors de cette formation, a été effectué en vol, en double commande :

- procédures normales (au minimum 2H 30) :
- pannes moteur et techniques de vol asymétrique (minimum 3H 30) :

2) est recommandé(e) pour présenter l'épreuve pratique IR/A

Date : ____ / ____ / ____ Signature du Responsable pédagogique (ou délégataire) :

Date : ____ / ____ / ____ Signature du candidat :

INSTRUCTEUR habilité à instruire au vol aux instruments,
chargé d'exercer la fonction COMMANDANT DE BORD lors du vol d'examen

Nom : _____ Prénom : _____

Fin de validité FI/IR ou IRI : ____ / ____ / ____ Si avion ME : Fin de Validité FI/ME ou CRI/ME : ____ / ____ / ____

Fin de validité de la qualification de classe ou de type de l'avion d'examen : ____ / ____ / ____

EXAMINATEUR IRE(A) AYANT CONDUIT L'ÉPREUVE PRATIQUE IR(A)

cf. FCL.1005 (a)(1) – FCL.1005 (b) – FCL.1015 (c)

Nom : _____ Prénom : _____ Autorisation N ° : _____

Si l'examineur prévu ou suppléant est titulaire d'une autorisation IREA PART-FCL non française, il devra avoir été désigné par l'Autorité pour conduire l'épreuve.

Tout examinateur enregistré pour l'épreuve CPL et l'épreuve IR du même candidat, ne pourra tester qu'un examen sur deux : soit l'examen pratique IR, soit l'examen pratique CPL.

En application de l'ARA.FCL.205c, l'Autorité peut désigner un autre examinateur. De plus, l'intervention d'un autre examinateur que ceux indiqués ci-dessus devra avoir reçu l'acceptation de l'Autorité.

 MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile - Direction des Personnels Navigants – Pôle Examens EXAMEN PRATIQUE DE LA QUALIFICATION DE VOL AUX INSTRUMENTS AVION (IR/A – PART- FCL)		 direction générale de l'Aviation civile DSAC
	55FormExa	Révision 05 – 23/01/2025	

Ce document est à envoyer au pôle des examens pratiques avec la fiche récapitulative d'inscription autorisant le candidat à passer l'examen IR, l'attestation d'HdV et le REPORT FORM - IR(A) SKILL TEST (03FORMEXA)

ATTESTATION D'HEURES DE VOL - FORMATION MODULAIRE IR - AVION					
NOM CANDIDAT : ☐ Mme ☐ M. Nom : _____ Prénom : _____ ATO : _____ DATE DÉBUT FORMATION : ____/____/20____ DATE FIN : ____/____/20____					
(1) FORMATION MODULAIRE IR – AVION ☐ (2) FORMATION MODULAIRE FONDEE SUR LES COMPETENCES IR (CBT) ☐ ➤ Comprenant la formation PBN : ☐ oui ☐ non					
		En Vol	Sur FNPT I*	FNPT II ou FFS**	Total
☐	IR Monomoteur	_____	_____ (20 h maxi) (1)	_____ (35 h maxi) (1)	_____ (50 h mini) (1)
		_____	_____ (10 h maxi) (2)	_____ (25h maxi) (2)	_____ (40 h mini) (2)
☐	IR Multi Moteur	_____	_____ (25 h maxi) (1)	_____ (40 h maxi) (1)	_____ (55h mini) (1)
		(15 H min sur avion Multi moteur)	_____ (10 h maxi) (2)	_____ (30 h maxi) (2)	_____ (45 h mini) (2)
☐	AUTRES (formation adaptée, rapport de crédit militaire...)	Précisez (joindre justificatif(s)) : (ex : courrier d'approbation concernant le programme de formation adapté de la DSAC/PN/FOR) TOTAL Heures :			
(1) - (2) Heures maximums prises en compte conformément à la réglementation en vigueur. * : dans le cas d'une formation combinant l'utilisation de FNPT I et de FNPT II ou FFS, un maximum de 10 h peut être effectué sur FNPT I. ** : dans le cas d'une formation combinant l'utilisation de FNPT II ou FFS, un maximum de 5 h peut être effectué sur FNPT I. ☐ Le titulaire d'une IR(H) peut voir les heures de la formation requises réduites à 10 heures. ☐ Le titulaire d'une CPL (A) ou d'un certificat attestant le suivi du cours « module de base » peut voir les heures de la formation requises réduites de 10 heures. Les heures effectuées dans un BITD ne pourront servir de crédit (justificatif à joindre). Visa du Responsable Pédagogique ou de son délégataire Nom, Prénom : _____ Date : ____/____/20____ Signature : _____					

 MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile - Direction des Personnels Navigants – Pôle Examens EXAMEN PRATIQUE DE LA QUALIFICATION DE VOL AUX INSTRUMENTS AVION (IR/A – PART- FCL)		
	55FormExa	Révision 05 – 23/01/2025	

Ce document est à envoyer au pôle des examens pratiques avec la fiche récapitulative d'inscription autorisant le candidat à passer l'examen IR, l'attestation d'HdV et le REPORT FORM - IR(A) SKILL TEST (03FORMEXA)

FORMATION INTÉGRÉE ATP – AVION de Nom : _____ Prénom : _____ Date Début : ____ / ____ /20____ Date Fin : ____ / ____ /20____ ☐ formation dispensée en langue anglaise ² (\$ A de l'Appendice 3 du règlement (UE) n°1178/2011)														
	Visa RP¹ <i>ou délégataire</i>	DC <i>(95 h mini)</i>	PIC <i>(70 h mini)</i>	Campagne* <i>(50 h mini)</i>	NUIT <i>(5 h mini)</i>				IFR** <i>(115 h mini)</i>				Total*** <i>(195 h mini)</i>	
		<i>(Dont 55 h maxi en IFR)</i>			DC <i>(3 h mini)</i>	Campagne <i>(1h mini)</i>	ATT <i>(5 mini)</i>	DEC <i>(5 mini)</i>	SPIC <i>(20 h mini)</i>	MCC <i>(15 h mini)</i>	DC <i>(50 h mini)</i>			
											VOL	FNPT1 <i>(25 h maxi)</i>	FNPT2 ou FTD2 ou FFS <i>(40 h maxi)</i>	
CPL	Nom : _____ Date : ____ / ____ /20____ Signature : _____													
IR	Nom : _____ Date : ____ / ____ /20____ Signature : _____													
MCC	Nom : _____ Date : ____ / ____ /20____ Signature : _____													
Total	Nom : _____ Date : ____ / ____ /20____ Signature : _____													

¹ : Pour chaque étape de la formation intégrée, le RP (ou délégataire) atteste que le candidat remplit les conditions approuvées d'expérience requise pour se présenter à l'épreuve pratique correspondante

²: En application du § 17 de l'arrêté du 7/04/13, les candidats qui ont suivi avec succès une formation intégrée, comprenant l'IR, dispensée en anglais sont réputés avoir satisfait au contrôle FCL.055d avec mention niveau 4

* : dont 1 vol en VFR en campagne d'au moins 540 km (300 NM) au cours duquel des atterrissages avec arrêt complet seront effectués sur 2 aérodromes autres que l'aérodrome de départ;

** : Un candidat détenteur d'un certificat attestant qu'il a accompli le module de base de vol aux instruments recevra un crédit de 10 heures maximum correspondant au temps d'instruction aux instruments exigé.

Les heures effectuées dans un BITD ne pourront servir de crédit.

*** : 5 heures à effectuer dans un avion certifié pour le transport d'au moins 4 personnes, doté d'une hélice à pas variable et d'un train d'atterrissage escamotable.

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions de l'article 441-1 du Code pénal, reproduites ci-dessous, relatives aux faux. De plus en cas de violation de ces dispositions, nonobstant les sanctions pénales susceptibles de m'être infligées, je reconnais avoir été informé(e) que la décision d'acceptation fera l'objet d'une décision de retrait immédiat.

 MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS Liberté Égalité Fraternité	Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile - Direction des Personnels Navigants – Pôle Examens EXAMEN PRATIQUE DE LA QUALIFICATION DE VOL AUX INSTRUMENTS AVION (IR/A – PART- FCL)		 direction générale de l'Aviation civile D S A C
	55FormExa	Révision 05 – 23/01/2025	

Ce document est à envoyer au pôle des examens pratiques avec la fiche récapitulative d’inscription autorisant le candidat à p assser l’examen IR, l’attestation d’HdV et le REPORT FORM - IR(A) SKILL TEST (03FORMEXA)

FORMATION INTÉGRÉE CPL/IR – AVION de Nom : _____ Prénom : _____ Date Début : ____ / ____ /20 ____ Date Fin : ____ / ____ /20 ____													
☐ formation dispensée en langue anglaise ² (§ C de l'Appendice 3 du règlement (UE) n°1178/2011)													
	Visa RP¹ <i>ou délégataire</i>	DC <i>(80 h mini)</i>	PIC <i>(70 h mini)</i>	Campagne* <i>(50 h mini)</i>	NUIT <i>(5 h mini)</i>				IFR** <i>(100 h mini)</i>			Total*** <i>(180 h mini)</i>	
		<i>(Dont 40 h maxi en IFR)</i>			DC <i>(3 h mini)</i>	Campagne <i>(1h mini)</i>	ATT <i>(5 mini)</i>	DEC <i>(5 mini)</i>	SPIC <i>(20 h mini)</i>	DC <i>(50 h mini)</i>			
										VOL	FNPT1 <i>(25 h maxi)</i>	FNPT2 <i>ou FTD2 ou FFS (40 h maxi)</i>	
CPL	Nom : _____ Date : ____ / ____ /20 _____ Signature :												
IR	Nom : _____ Date : ____ / ____ /20 _____ Signature :												
Total	Nom : _____ Date : ____ / ____ /20 _____ Signature :												

¹ : Pour chaque étape de la formation intégrée, le RP (ou délégataire) atteste que le candidat remplit les conditions approuvées d’expérience requise pour se présenter à l’épreuve pratique correspondante

²: En application du § 17 de l’arrêté du 7/04/13, les candidats qui ont suivi avec succès une formation intégrée, comprenant l’IR, dispensée en anglais sont réputés avoir satisfait au contrôle FCL0.55d avec mention niveau 4

* : dont 1 vol en VFR en campagne d’au moins 540 km (300 NM) au cours duquel des atterrissages avec arrêt complet seront effectués sur 2 aérodromes autres que l’aérodrome de départ;

** : Un candidat détenteur d’un certificat attestant qu’il a accompli le module de base de vol aux instruments recevra un crédit de 10 heures maximum correspondant au temps d’instruction aux instruments exigé. Les heures effectuées dans un BITD ne pourront servir de crédit.

*** : 5 heures à effectuer dans un avion certifié pour le transport d’au moins 4 personnes, doté d’une hélice à pas variable et d’un train d’atterrissage escamotable.

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions de l’article 441-1 du Code pénal, reproduites ci-dessous, relatives aux faux. De plus en cas de violation de ces dispositions, nonobstant les sanctions pénales susceptibles de m’être infligées, je reconnais avoir été informé(e) que la décision d’acceptation fera l’objet d’une décision de retrait immédiat.

 MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS Liberté Égalité Fraternité	Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile - Direction des Personnels Navigants – Pôle Examens EXAMEN PRATIQUE DE LA QUALIFICATION DE VOL AUX INSTRUMENTS AVION (IR/A – PART- FCL)			 direction générale de l'Aviation civile DSAC
	55FormExa	Révision 05 – 23/01/2025	9/10	

Ce document est à envoyer au pôle des examens pratiques avec la fiche récapitulative d'inscription autorisant le candidat à passer l'examen IR, l'attestation d'HdV et le REPORT FORM - IR(A) SKILL TEST (03FORMEXA)

B/ - ATTESTATION DE FORMATION COMPLEMENTAIRE IR/A <i>(Suite à un AJOURNEMENT) (§3 de l'appendice 7 du règlement (UE) n°1178/2011 modifié)</i>			
Je soussigné(e) (Nom) : _____ Prénom : _____ Responsable pédagogique (ou responsable pédagogique délégataire) de l'organisme de formation _____			
Certifie que le candidat : ☐ Mme ☐ M. Nom : _____ Prénom : _____			
1) a suivi de façon complète et satisfaisante une formation complémentaire en vue de corriger les insuffisances constatées lors de l'examen passé le : ____ / ____ / ____			
sous le contrôle des instructeurs suivants :			
2) est recommandé(e) pour présenter l'épreuve pratique IR/A			
FICHE DE FORMATION COMPLEMENTAIRE <i>(à communiquer avant l'examen en vol)</i>			
Date(s) / Instructeur(s)	Contenu de la séance	DUREE Séance/ Cumul	Appréciation de l'Instructeur

 MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS Liberté Égalité Fraternité	Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile - Direction des Personnels Navigants – Pôle Examens EXAMEN PRATIQUE DE LA QUALIFICATION DE VOL AUX INSTRUMENTS AVION (IR/A – PART- FCL)			 direction générale de l'Aviation civile DSAC
	55FormExa	Révision 05 – 23/01/2025	10/10	

NOM DU CANDIDAT :

Date(s) / Instructeur(s)	Contenu de la séance	DUREE Séance/ Cumul	Appréciation de l'Instructeur

Appréciation Générale :

Date : ____ / ____ / ____

Signature du Responsable Pédagogique (ou responsable pédagogique délégataire) : _____

**INSTRUCTEUR IRI (ou FI ou CRI, habilité à instruire au vol aux instruments),
chargé d'exercer la fonction COMMANDANT DE BORD lors du vol d'examen**

Nom : _____ Prénom : _____

Fin de validité IRI : ____ / ____ / ____ ou Fin de Validité FI/IR : ____ / ____ / ____ ou Fin de Validité CRI/IR : ____ / ____ / ____

Fin de validité de la qualification de classe de l'avion d'examen : _____

EXAMINATEUR IRE(A) AYANT CONDUIT L'ÉPREUVE PRATIQUE IR(A)

cf. FCL.1005 (a)(1) – FCL.1005 (b) – FCL.1015 (c)

Nom : _____ Prénom : _____ Autorisation N °: _____

Si l'examineur prévu ou suppléant est titulaire d'une autorisation IREA PART-FCL non française, il devra avoir été désigné par l'Autorité pour conduire l'épreuve.

Tout examinateur enregistré pour l'épreuve CPL et l'épreuve IR du même candidat, ne pourra tester qu'un examen sur deux : soit l'examen pratique IR, soit l'examen pratique CPL.

En application de l'ARA.FCL.205c, l'Autorité peut désigner un autre examinateur. De plus, l'intervention d'un autre examinateur que ceux indiqués ci-dessus devra avoir reçu l'acceptation de l'Autorité.